

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°83

Date de Publication
<b>- 8 OCT. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 8 OCT. 2019</b>
Date de la convocation
<b>23 septembre 2019</b>

### **Présents :**

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

### **Pouvoirs :**

Mme BERTRAND à M. CHAIX  
Mme BREZZO à M. SIEPEN  
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX  
Mme LABI à Mme le Maire  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. MALAKIAN à Mme MATEO

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention à la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre de mouillages écologiques dans la ZMEL de Port-Miou.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que la Commune de Cassis dispose actuellement d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime, portant sur la gestion et l'organisation de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) de Port-Miou, telle que prévue à l'article L.2124-5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). Cette AOT a été délivrée par arrêté inter-préfectoral du 4 août 2004 et prolongée en décembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le cadre du renouvellement de cette AOT, la Commune de Cassis prévoit la reprise de l'ensemble des aménagements et notamment la mise en œuvre de nouveaux pontons pour un linéaire de 1020 ml.

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue des aides financières pour les travaux d'investissement. C'est dans ce cadre que la ville la sollicite afin d'obtenir une subvention pour les travaux d'aménagement de la ZMEL.

La ville pourra également prétendre à un financement européen.

Ainsi, le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

➤ Estimation travaux HT	2 342 520 €
➤ Subvention région	1 874 016 €
➤ Autofinancement communal	468 504 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de solliciter auprès de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'investissement à hauteur de 1 874 016 euros pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ZMEL de Port Miou,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

